

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
14, rue Violet
25000 Besançon
03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

MAIRIE DE CERNANS

4 rue de Pontarlier
39110 Cernans
03 84 73 52 17
mairie.cernans@wanadoo.fr



► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

LA MAIRIE ECOLE DE CERNANS

JURA



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

La maison commune a été édifée en 1848 par le même architecte qui avait construit la fontaine-lavoir, Narcisse Perrard. L'édifice est construit avec la pierre calcaire locale. En pierre de taille pour la façade antérieure, le niveau de soubassement, les bandeaux et corniches et les tours des baies.

Ailleurs c'est une maçonnerie de moellons enduits. L'école-mairie a conservé ses fonctions et ses dispositions essentielles.

L'édifice est implanté le long de la rue principale, face à la rue de l'église. Il est mis en scène par une terrasse avec escaliers qui rachète le dénivelé de la rue au niveau de la cour d'école. De forts avant corps latéraux sont accentués par le traitement des angles et des frontons. On remarque le magnifique ouvrage du corps central. Les horizontales sont traitées avec soin.

LE PROJET DE RESTAURATION

Les 2 salles de classe au rez de chaussé sont traversantes. L'une a conservé la niche qui recevait le fourneau autrefois. La salle de mairie a conservé sa cheminée en marbre.

Aujourd'hui le transfert de l'école donne l'opportunité à la

commune d'entreprendre un vaste programme de réhabilitation de son édifice. Divers désordres nécessitant un diagnostic spécifique de gros œuvres (fissures) et de second œuvre (infiltrations) sont constatés depuis quelques années. A plus ou moins long terme des désordres mettent en péril le patrimoine architectural unique de la commune.

Le détail des travaux : dans un premier temps réfection des désordres architecturaux ; puis transfert des locaux de la mairie au rez de chaussé pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Transformation des locaux de l'ancienne mairie en logement. Ces travaux seront réalisés en veillant rigoureusement à conserver et mettre en valeur les détails architecturaux de l'édifice.

Des visites seront organisées pour inviter et sensibiliser la population locale sur l'histoire et la richesse de son patrimoine. Ces visites permettront de suivre l'évolution de la restauration.

Montant des travaux	409 000 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Printemps 2019

Crédit photos © Fondation du patrimoine



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

LA MAIRIE ECOLE DE CERNANS

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60434

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
LA MAIRIE ECOLE DE CERNANS

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre